



uOttawa

**Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les
personnes handicapées de l'Ontario**

Plan d'accessibilité pluriannuel

2013-2016

Pour obtenir ce plan en format accessible alternatif, veuillez communiquer avec le Bureau
des droits de la personne

613-562-5222

Accessibilite@uOttawa.ca

Table Des Matieres

1. Introduction	3
2. À propos de l'Université d'Ottawa.....	3
3. Engagement de l'Université d'Ottawa envers l'accessibilité	5
4. Responsabilité et délégation de pouvoirs.....	5
5. Plan d'accessibilité 2013-2016.....	5
5.1 Dispositions générales	6
5.1.1 Réalisations récentes	6
5.2 Services à la clientèle	7
5.2.1 Réalisations récentes	7
5.2.2 Plan d'action pour 2013-2016.....	9
5.3 Information et communications	10
5.3.1 Réalisations récentes	10
5.3.2 Plan d'action 2013-2016	15
5.4 Emploi	17
5.4.1 Réalisations récentes	17
5.4.2 Plan d'action 2013.....	18
5.5 Transport.....	19
5.6 Milieu bâti	19
5.6.1 Plan d'action 2013-2016	19
6. Tableau synthèse du Plan d'accessibilité	21
7. Conclusion.....	25
Annexe 1	26
Définitions.....	26
Annexe 2	28
Les artisans du Plan d'accessibilité	28

1. Introduction

En 2005, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), laquelle exige que l'Ontario soit une province accessible d'ici 2025.

Afin d'aider les organisations publiques, privées et sans but lucratif à cerner, prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité, la LAPHO de 2005 établit des normes d'accessibilité relatives aux domaines suivants :

- Dispositions générales
- Services à la clientèle
- Information et communications
- Emploi
- Transport
- Milieu bâti

Les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle ont été les premières à être adoptées en 2008 en vertu du Règlement de l'Ontario 429/07. Les dispositions générales, les normes relatives à l'information et aux communications, à l'emploi et au transport, qui ont été adoptées en 2010 en vertu du Règlement de l'Ontario 191/11 – Normes d'accessibilité intégrées, seront appliquées progressivement. De plus, les normes relatives à la conception des espaces publics (Normes d'accessibilité au milieu bâti) ont été adoptées et ajoutées au Règlement de l'Ontario 191/11 en décembre 2012.

C'est dans ce contexte que l'Université d'Ottawa a développé le présent Plan pluriannuel d'accessibilité pour les trois prochaines années. L'objectif premier de ce plan est de nous conformer, dans les délais prévus, aux normes dans chacun des domaines précisés. Au-delà de nos obligations légales, le plan vise à démontrer clairement l'engagement de notre institution à offrir un milieu d'études, de travail et de vie véritablement accessible. Ainsi, nous y faisons état de nos principales réalisations des dernières années en matière d'accessibilité et présentons un plan des initiatives que nous mettrons en place au cours des trois prochaines années.

Nous voulons travailler à la mise en place d'une culture institutionnelle qui favorise l'inclusion et la diversité, qui sont d'ailleurs bien mises en évidence dans notre plan stratégique. Nous croyons que les activités proposées dans le présent Plan d'accessibilité nous permettront de faire des progrès importants en ce sens.

2. À propos de l'Université d'Ottawa

L'Université d'Ottawa fait partie des grandes universités canadiennes à forte densité de recherche. Ces dernières années, nous avons connu une croissance et un développement tout à fait remarquables. Nous avons fait des choix et pris des engagements qui nous permettront de consolider nos acquis et de poursuivre sur notre lancée. Nous avons adopté un plan stratégique, *Destination 2020*, afin de guider notre ascension jusqu'en 2020.

Notre vision

L'Université d'Ottawa offrira une expérience universitaire sans pareille et, grâce à un enseignement et à des recherches de qualité exceptionnelle, jouera un rôle crucial dans la définition du monde de demain. Nous inculquerons une culture du service et de l'engagement ainsi que la conscience d'une responsabilité collective à tous nos diplômés afin de les préparer à vivre la citoyenneté mondiale.

Notre mission

Notre situation au cœur de la capitale fédérale, notre bilinguisme, notre engagement envers la promotion de la culture française en Ontario et notre excellence en recherche constituent notre spécificité. Université à forte vocation de recherche, nous offrons une formation remarquable à notre population étudiante et contribuons à la vie intellectuelle, économique et culturelle du Canada. Nous appuyons ainsi le rôle important et positif que joue notre pays parmi les nations du monde.

Les grandes valeurs qui nous définissent et nous inspirent

- *Nous plaçons les étudiants¹ au cœur de notre mission éducative.* Tous nos efforts visent à encourager les étudiants à étendre leur savoir, à découvrir leur créativité et à développer leur sens critique. Notre objectif est d'en faire des personnes épanouies et des citoyens engagés qui seront capables de contribuer à la société et de devenir des leaders.
- *Nous encourageons la réalisation individuelle et collective de notre personnel.* Nous encourageons et facilitons l'épanouissement et le bien-être de tout notre personnel. Nous voulons créer un milieu où ils peuvent se réaliser, un milieu caractérisé par le respect, la collégialité, la collaboration et la transparence.
- *La création et la diffusion du savoir sont notre raison d'être.* Nous poursuivons l'excellence en matière d'apprentissage et de découverte. C'est sur cette base que notre réputation s'est bâtie et se développera.
- *Nous avons la responsabilité de faire la promotion du bilinguisme et de la francophonie.* Nous jouons un rôle central dans l'avancement du bilinguisme tout en offrant des services et des programmes de haut calibre, conçus expressément pour les francophones. Nous assumons un leadership sur les questions de langue et dans les francophonies ontarienne, canadienne et internationale.
- *Nous valorisons et inculquons une culture de service et de responsabilité civique.* Nous aidons à renforcer la société en combinant savoir et mission sociale. Nous nous mettons au service des autres et encourageons les partenariats communautaires visant l'apprentissage et la découverte. Nous défendons les principes de la liberté universitaire, de l'égalité, de la diversité culturelle, de l'intégrité, du respect des autres et du développement durable.

¹ Dans le présent document, le genre masculin est employé sans discrimination pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

3. Engagement de l'Université d'Ottawa envers l'accessibilité

L'Université d'Ottawa est déterminée à respecter la dignité et l'autonomie de chaque membre du personnel administratif, du personnel enseignant et de la population étudiante ainsi que des visiteurs sur son campus. Elle veille à ce que son campus universitaire est inclusif afin que chaque individu puisse jouir véritablement d'un accès libre et sans entraves aux programmes, biens, services, installations, logements, communications, événements et emplois de l'Université.

4. Responsabilité et délégation de pouvoirs

Le vice-recteur aux études est responsable du respect des normes d'accessibilité. Son cabinet voit à l'élaboration du Plan d'accessibilité de l'Université d'Ottawa et délègue des pouvoirs et des responsabilités à d'autres personnes et unités pour assurer la mise en œuvre du Plan. Les personnes et unités suivantes jouent un rôle clé à cet égard :

- le Comité consultatif sur l'accessibilité
- l'agent principal des politiques d'accessibilité
- les directeurs et les chefs de service
- la Direction générale des communications
- les doyens des facultés et les directeurs de départements
- le Réseau-accès
- les Ressources humaines
- le Service de la protection
- le Service de stationnement, circulation et transport durable
- le Service des approvisionnements

Il incombe cependant à chaque membre de la collectivité universitaire de connaître les normes d'accessibilité, d'y satisfaire, de travailler en collaboration pour respecter ces normes et de créer un environnement de travail, d'enseignement et d'apprentissage inclusif.

5. Plan d'accessibilité 2013-2016

Le plan pluriannuel de l'Université d'Ottawa a été développé en étroite collaboration avec les divers secteurs de l'Université dont la liste apparaît à l'Annexe 2. Il a également fait l'objet de consultations auprès des étudiants ainsi que des membres de la communauté universitaire. Ce plan illustre les mesures prises par l'Université d'Ottawa pour rendre son milieu accessible afin que chaque membre de sa communauté puisse participer pleinement à l'ensemble des activités offertes sur le campus.

Nous avons divisé le plan en six sections selon les domaines énoncés dans la Loi, soit : les dispositions générales, les services à la clientèle, l'information et les communications, l'emploi, le transport et le milieu bâti. Dans chaque section, nous définissons les normes et nous faisons non seulement état de nos réalisations récentes que nous allons maintenir et continuer à bonifier mais également état de nos activités projetées pour la période de 2013 à 2016. Ces réalisations et activités nous permettront de rendre notre campus accessible et de nous conformer aux exigences de la loi sur l'accessibilité. Un tableau récapitulatif présentant les activités du plan pluriannuel pour 2013-2016 se trouve au point 6 du présent document.

5.1 Dispositions générales

On trouve les dispositions générales au Règlement de l'Ontario 191/11 sous les normes d'accessibilité intégrées. Elles définissent les exigences liées à l'élaboration d'un plan d'accessibilité ainsi que l'établissement de politiques en matière d'accessibilité et elles dictent les pratiques d'approvisionnement.

5.1.1 Réalisations récentes

- **Plan pluriannuel 2013-2016**

Conformément au paragraphe 4 du Règlement de l'Ontario 191/11, l'Université d'Ottawa a élaboré le présent Plan d'accessibilité pluriannuel devant être mis en œuvre en 2013. La Loi exige que ce plan décrive les stratégies de l'Université pour, d'une part, prévenir et supprimer les obstacles et, d'autre part, satisfaire aux exigences que leur impose le règlement ci-dessus. Ce plan sera prochainement affiché sur le site Web de l'Université d'Ottawa.

- **Règlement en matière d'accessibilité**

Conformément au paragraphe 3 du Règlement de l'Ontario 191/11, le règlement en matière d'accessibilité a été développé. Ce dernier vise à confirmer l'engagement de l'Université d'Ottawa à mettre en place les mesures qui permettent de repérer, d'éliminer et de prévenir les obstacles qui empêchent les personnes ayant un handicap de participer pleinement aux activités et événements universitaires. L'Université d'Ottawa prévoit l'adoption de ce règlement en 2013.

- **Règlement et méthode d'approvisionnement**

Conformément aux paragraphes 5 et 6 du Règlement de l'Ontario 191/11, l'Université d'Ottawa a révisé et modifié son [Règlement 36 : Approvisionnement en biens et services](#) afin d'y inclure la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (« LAPHO de 2005 »). À compter de décembre 2011, la référence qui suit est indiquée au point 17 du règlement :

L'Université d'Ottawa est déterminée à respecter la dignité et l'autonomie de chaque membre du personnel administratif, du personnel enseignant et de la population étudiante, ainsi que des visiteurs; elle veille à ce que les personnes handicapées jouissent véritablement d'un accès libre et sans entraves aux biens, services, installations, logements et emplois de l'Université. L'Université

est conforme aux lois fédérales, provinciales et municipales pertinentes traitant de l'accessibilité ainsi qu'aux normes établies dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (« LAPHO de 2005 »). L'approvisionnement respecte ces lois et s'assure que toutes les conditions sont respectées.

Le Service des approvisionnements a également révisé et modifié la [Méthode 4-3 : Normes et méthodes régissant l'approvisionnement](#) afin d'y ajouter les critères et options d'accessibilité. Une liste de contrôle pour l'approvisionnement en biens et services accessibles a été élaborée et intégrée aux normes et méthodes; des critères d'accessibilité figurent parmi les critères d'approbation de fournisseurs externes.

4.1.2 Plan d'action pour 2013-2016

- **Méthodes administratives liées au Règlement en matière d'accessibilité**

Les méthodes administratives accompagnant le Règlement en matière d'accessibilité et devant en assurer la mise en œuvre seront développées au cours de l'année 2013.

Communication du Règlement et des méthodes administratives

Au cours de l'année 2013, l'Université d'Ottawa élaborera et mettra en place des mécanismes de communication pour faire connaître le Règlement sur l'accessibilité et les méthodes administratives qui l'accompagnent. Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau règlement et de nouvelles lignes directrices, il faudra en faire une promotion active au cours de cette première année auprès de l'ensemble du personnel de l'Université. Pendant les années subséquentes, il faudra s'assurer que l'information soit facilement accessible et que les nouveaux employés en soient systématiquement informés.

- **Règlement et méthode d'approvisionnement**

Au cours de l'année 2013-2014, le Service des approvisionnements développera des séances de formation destinées à toutes les personnes qui font l'acquisition de biens, de services ou d'installations afin que les critères d'accessibilité soient respectés. Ces séances seront également offertes aux nouveaux employés responsables d'acquisition de biens ou services.

5.2 Services à la clientèle

Les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle définissent les exigences relatives à l'établissement de lignes directrices régissant la prestation de services aux personnes ayant un handicap, l'offre d'une formation sur l'accessibilité pour tous les employés et l'établissement d'un processus de rétroaction accessible.

5.2.1 Réalisations récentes

- **Lignes directrices sur l'accessibilité aux biens et services**

Conformément à l'article 3 du Règlement 429/07, l'Université d'Ottawa a élaboré et mis en œuvre des lignes directrices sur l'accessibilité aux biens et services. Ce document comprend les éléments suivants : l'engagement de l'institution à fournir des biens et des services d'une manière respectueuse de la dignité et de l'autonomie des personnes ayant un handicap; les politiques relatives à l'utilisation d'appareils et d'accessoires fonctionnels ainsi que d'animaux d'assistance ou de personnes de soutien; l'offre d'une formation sur le service à la clientèle accessible; les pratiques d'avis d'interruption de service; et le processus de rétroaction. Ces lignes directrices se trouvent sur le site Web de l'Université d'Ottawa ([Lignes directrices sur l'accessibilité aux biens et services](#)).

- **Comité sur l'accessibilité**

Le Comité sur l'accessibilité a été créé afin d'assurer la planification et la mise en œuvre d'initiatives permettant à l'Université d'Ottawa d'assumer pleinement son engagement envers l'élimination et la prévention des obstacles existants. Ces mesures faciliteront la pleine participation de tous les étudiants sur le campus et contribueront ainsi à la qualité de leur expérience universitaire. Le comité est composé de :

- deux étudiants à temps plein, dont un des cycles supérieurs et un du premier cycle;
- deux vice-doyens ou doyens associés ou adjoints aux études, dont un du secteur des sciences et un du secteur des sciences humaines;
- la vice-rectrice associée aux études (coprésidente);
- la vice-rectrice associée aux services aux étudiants (coprésidente);
- un représentant de la Gestion des effectifs scolaires (GES);
- un représentant du Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage (SAEA).

- **Règlement et lignes directrices sur les mesures adaptées pour les étudiants ayant un handicap**

Le Comité sur l'accessibilité a préparé un règlement et des lignes directrices portant sur l'offre de mesures adaptées pour les étudiants ayant un handicap. Le règlement énonce les principes de base, les rôles et les responsabilités de chacun ainsi que les grandes lignes du processus de demande d'accommodement. Des lignes directrices détaillant les méthodes administratives pour l'offre des accommodements seront développées. Le règlement ainsi que les lignes directrices seront présentés aux instances de l'Université pour approbation au courant de l'année 2013. Leur mise en application est prévue durant l'année scolaire 2013-2014 et une campagne de promotion et de sensibilisation sera maintenue durant les années subséquentes.

- **Formation sur le service à la clientèle accessible**

Conformément au paragraphe 6 du Règlement de l'Ontario 429/07, l'Université d'Ottawa offre depuis l'hiver 2010 et continuera à offrir une formation en ligne sur les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle intitulée *L'excellence du service c'est aussi l'accessibilité!* Le contenu de cette formation a été élaboré par le Conseil des universités de l'Ontario (CUO) afin de répondre aux exigences législatives de la LAPHO de 2005. Cette formation obligatoire pour tous les employés de

L'Université d'Ottawa est divisée en trois modules : Module 1 – Comprendre la LAPHO et les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, Module 2 – Communiquer avec la clientèle handicapée, Module 3 – Servir la clientèle handicapée. Des sessions individuelles ou de groupe sont également disponibles sur demande auprès de l'agent principal des politiques d'accessibilité.

- **Commentaires et suggestions concernant l'accessibilité à l'Université d'Ottawa**

L'Université d'Ottawa a mis en place un mécanisme pour recueillir les commentaires, suggestions et plaintes relatives à l'accessibilité. On peut soumettre un commentaire sur la page Web de l'Accessibilité de l'Université d'Ottawa sous la rubrique [Commentaires et suggestions concernant l'accessibilité à l'Université d'Ottawa](#). Les répondants peuvent fournir leur rétroaction par courriel, par téléphone ou par courrier. C'est l'agent principal des politiques d'accessibilité qui est chargé de la gestion de ce mécanisme.

- **Réseau de soutien : Réseau-Accès**

En se basant sur le modèle du Réseau des conseillers aux études, l'Université a mis en place au début de l'année 2013 un nouveau réseau qui a pour but de former des « champions » du domaine scolaire sur les questions d'accessibilité (facultés, écoles, départements, programmes et services aux étudiants). Les personnes qui en font partie travaillent étroitement avec l'agent principal des politiques d'accessibilité et le Service d'accès pour assurer le respect des normes d'accessibilité et la qualité de l'expérience des étudiants en situation de handicap pour les années à venir.

- **Bureau des droits de la personne**

L'Université d'Ottawa a créé un Bureau des droits de la personne qui regroupe les dossiers liés à l'accessibilité, à l'équité ainsi qu'au harcèlement et à la discrimination. Ce bureau centralisé regroupant ces trois secteurs est situé au cœur du campus pour en faciliter l'accès. Des ressources humaines additionnelles ont été ajoutées afin d'assurer l'intégration des trois secteurs. Notamment, l'Université a confié la direction du Bureau à une gestionnaire pouvant fournir le leadership requis et avoir une vue d'ensemble des activités. Une ressource administrative additionnelle fournit du soutien au personnel ainsi qu'accueille et oriente les différentes clientèles.

5.2.2 Plan d'action pour 2013-2016

- **Gestion des relations et services**

Le Service d'appui au succès scolaire a conçu et développé Ventus, une application Web bilingue de gestion des relations et services avec les étudiants pour optimiser les processus de travail des employés qui aident des étudiants ayant des besoins spéciaux dans un environnement d'apprentissage. À l'aide de cet outil, les conseillers en apprentissage pourront attribuer un accommodement aux étudiants selon leur handicap, livrer des lettres ou distribuer des bourses aux étudiants ainsi qu'obtenir des données statistiques utiles. De plus, les étudiants pourront utiliser leur propre compte pour demander des services et suivre les progrès réalisés. En facilitant et accélérant la communication et en éliminant les recoupements, l'outil permettra aux utilisateurs de communiquer en temps réel. Le personnel de la réception pourra l'utiliser pour estimer les temps

d'attente, annoncer l'arrivée des étudiants et rappeler les conseillers de leurs rendez-vous par l'entremise d'une fonction de clavardage. Cet outil innovateur sera disponible dès le printemps 2013 et est déjà convoité par de nombreuses universités canadiennes désirant se procurer une licence.

- **Comité d'appui aux étudiants ayant un handicap en milieu de travail**

Ce comité ad hoc a été mandaté pour revoir les pratiques actuelles dans le cadre des stages en milieu de travail pour les étudiants ayant un handicap. Une revue des pratiques existantes et des meilleures pratiques dans d'autres établissements postsecondaires sera effectuée. À la lumière de l'examen, le comité élaborera des lignes directrices régissant les pratiques à suivre pour les stages des étudiants en situation de handicap. La mise en œuvre de ces lignes directrices est projetée pour l'année 2014.

- **Comité sur l'organisation d'évènements accessibles**

Ce comité ad hoc sera mis en place pour examiner les pratiques existantes en matière d'accessibilité dans la planification et l'organisation d'évènements accessibles. Il se chargera de développer des recommandations pour l'élaboration de lignes directrices favorisant l'accès sans discrimination aux différents évènements organisés par l'Université d'Ottawa. Il évaluera également les coûts associés à l'offre de tels services. La diffusion des meilleures pratiques pour la création d'évènements accessibles se fera à partir de l'année 2014.

5.3 Information et communications

Les normes de l'information et des communications exigent que l'Université d'Ottawa rende ses renseignements accessibles aux personnes ayant un handicap de la communauté universitaire. Notamment, les contenus sur le site Web de l'Université, les messages envoyés au nom de l'Université, les documents imprimés ou électroniques diffusés, les ressources et le matériel didactiques utilisés en salle de classe ainsi que les ressources de la Bibliothèque devront être disponibles en format accessible.

5.3.1 Réalisations récentes

- **Site et contenus Web institutionnels accessibles**

L'Université d'Ottawa est engagée dans le processus visant à rendre son site Web accessible.. À cette fin et pour se conformer au paragraphe 14 du Règlement de l'Ontario 191/11, elle a procédé à la refonte de son site Web. Utilisant la plateforme Drupal, la conception du nouveau site uOttawa.ca a été effectuée selon les principes du *Responsive Web Design*, c'est-à-dire que le site Web s'adaptera automatiquement à la taille de l'écran de l'outil utilisé pour le visionnement, par exemple, un ordinateur, une tablette, un lecteur électronique ou un mobile. Le processus de refonte comprend également l'élaboration de gabarits de page Web conformes aux exigences de l'accessibilité. Le lancement du site Web remodelé se fera à l'automne 2013.

L'Université a également mis en place des directives sur l'accessibilité pour s'assurer que le contenu de son site peut être lu par l'auditoire le plus vaste possible. En 2012, le Service de l'informatique et des communications a fait l'acquisition du logiciel SiteImprove, un outil qui veille au contrôle de la qualité et au respect des règles d'accessibilité pour les sites Web. Des séances de formation pour l'utilisation de cet outil ont été offertes aux propriétaires de contenus Web et aux webmestres de l'Université. Des critères de références ont été définis pour l'évaluation de l'accessibilité des pages Web et de leurs contenus. Des rapports indiquant les lacunes de qualité et d'accessibilité sont également envoyés périodiquement aux propriétaires de contenus Web et aux webmestres afin qu'ils puissent les corriger.

L'Université a mis également en place un processus de rétroaction sur l'accessibilité de son site Web. Ceux qui désirent offrir leur rétroaction peuvent le faire à l'aide d'un questionnaire qui se trouve sur la page [Accessibilité Web](#) sous la rubrique [Signaler les obstacles à l'accessibilité du site Web de l'Université](#).

- **Obtention de publications, de ressources et de matériel pédagogiques en format accessible**
Conformément aux paragraphes 12 et 15 du Règlement de l'Ontario 191/11, toute personne ayant besoin de matériel accessible doit s'adresser aux Services de transcription :

Service d'accès – Services de transcription
Service d'appui au succès scolaire
Téléphone : 613- 562-8000 poste 4325
ATS : 613-562-5214
Courriel : trans@uottawa.ca

Ces renseignements se trouvent sur la page d'*Accessibilité Web* sous la rubrique [Les publications de l'Université d'Ottawa en format adapté](#).

- **Mesures d'urgence et de sécurité**

Conformément au paragraphe 13 du Règlement de l'Ontario 191/11, le Service de la protection de l'Université d'Ottawa a développé et affiché sur le site Web les mesures d'urgence et de sécurité à suivre selon le type d'urgence (incendie, alerte à la bombe, tremblement de terre, bouclage et autres). Ces mesures sont affichées sur une page Web accessible de niveau A selon les *Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 du Consortium World Wide Web*.

Une section de la page Web [Êtes-vous prêts?](#) est dédiée à l'accessibilité et les urgences sous la rubrique [Se préparer](#). Cette section affiche notamment le [Guide de préparation aux situations d'urgence de l'Ontario à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers](#). Le Service de la protection invite les personnes ayant un handicap ou celles ayant des besoins spéciaux à se familiariser avec le contenu du site. Elles peuvent aussi obtenir un plan personnel de sécurité et d'évacuation en communiquant directement par courriel ou par téléphone avec le Service de la protection.

- **Bibliothèque**

La Bibliothèque offre à toute la communauté universitaire un accès équitable à ses services et ressources dans le respect et la dignité. Elle démontre son engagement envers l'accessibilité et aux règlements de l'Ontario grâce à de nombreuses initiatives.

Des collections accessibles

Conformément au paragraphe 18 du Règlement de l'Ontario 191/11, la Bibliothèque a mis en œuvre les initiatives suivantes pour acquérir et fournir des ressources accessibles :

- Achat de ressources électroniques : en 2011-2012, 73 % du budget de collection a été consacré à l'acquisition de livres électroniques, revues électroniques, bases de données en ligne et produits audiovisuels en ligne.
- Numérisation de ressources imprimées : depuis 2009, la Bibliothèque a numérisé plus de 22 000 livres de sa collection. Ces ouvrages se trouvent sur le site *Internet Archive*, une bibliothèque numérique créée par une organisation à but non lucratif située à San Francisco. La Bibliothèque a également numérisé environ 10 000 thèses de l'Université d'Ottawa. Ces documents se trouvent sur le site *Recherche uO*. Ces investissements en numérisation représentent environ 1 % du budget annuel consacré aux collections.
- Réception d'un article par courriel : les usagers peuvent demander qu'on leur envoie par courriel une copie électronique (PDF) d'un article de périodique entreposé à l'Annexe.
- Numérisation libre-service : en 2010, la Bibliothèque s'est équipée d'un numériseur haut de gamme libre-service (Book2Net) que les usagers ayant une déficience visuelle peuvent utiliser gratuitement. La Bibliothèque est également équipée de six (6) imprimantes Xerox WorkCentre 7556 qui permettent de numériser un document et de se l'envoyer par courriel ou de le sauvegarder sur une clé USB.

Des services adaptés

- Page Web : la Bibliothèque a créé une page Web qui présente ses services et ses ressources adaptés. Cette page offre entre autres des détails sur les technologies adaptées disponibles dans les bibliothèques et des indications pour trouver des documents en média substitut.
- Services sur demande : la Bibliothèque offre plusieurs nouveaux services sur demande :
 - Réservation de salle en ligne (pour ses salles d'étude et ses technologies adaptées);
 - Prêt prolongé pour les documents à la réserve;
 - Assistance pour aller chercher des documents sur les rayons;
 - Assistance pour les numériseurs et les photocopieurs;
 - Emprunt de documents d'autres bibliothèques du campus;
 - Emprunt d'une autre bibliothèque/université de documents en média substitut.

Des espaces inclusifs

- Améliorations des espaces : depuis 2008, chacun des projets de rénovation de la Bibliothèque maximise la facilité d'utilisation des espaces (Bibliothèque des sciences de la santé, Bibliothèque Morisset : système de sécurité à l'entrée et au 1^{er} étage, Centre GSG, Musicothèque).

Partenariats

- La Bibliothèque travaille en collaboration avec le Service d'accès pour améliorer l'accessibilité sur le campus. Voici des exemples de collaboration :
 - La Bibliothèque catalogue et conserve les ressources transcrites fournies par le Service d'accès.
 - Le Service d'accès émet les cartes d'identité pour les usagers ayant droit aux services et aux technologies adaptés de la Bibliothèque.
 - Le Service d'accès partage les commentaires des étudiants sur les ressources et les services de la Bibliothèque.
 - Le Service d'accès offre des séances de formation à certains employés de la Bibliothèque sur les technologies adaptées.
 - La Bibliothèque offre annuellement une visite de ses services au personnel du Service d'accès.
 - Un membre du Service d'accès siège au Comité d'accessibilité de la Bibliothèque.
 - La Bibliothèque est membre de *Scholars Portal*, un service offert par l'*Ontario Council of University Libraries*. Plus précisément, *Scholars Portal* est une infrastructure technologique donnant accès aux ressources électroniques ou numérisées conservées dans les 21 bibliothèques universitaires de l'Ontario.
- **Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage (SAEA)**

Le Service à l'appui à l'enseignement et à l'apprentissage (SAEA) chapeaute plusieurs services : le Service de distribution multimédia (SDM), le Centre du cyber-apprentissage, le Centre d'enseignement et d'apprentissage médiatisé ainsi que le Centre de pédagogie universitaire. Chacun de ces services a réalisé divers projets en vue d'améliorer l'accessibilité de l'enseignement des cours sur le campus et en ligne. Voici quelques-unes de leurs réalisations :

- Un des objectifs du SDM est de fournir les technologies multimédias et un soutien technique efficace à la communauté universitaire. Le SDM s'efforce de rendre plus accessibles la conception et la disposition des salles multimédias. Au cours des dernières années, ce service a :
 - programmé les écrans des podiums dans les salles de classe pour qu'ils soient accessibles;
 - installé des boîtes de sous-titrage pour les projecteurs dans la majorité des salles de classe;

- procuré des appareils techniques aux étudiants ayant une perte auditive;
 - modifié le design des podiums dans les salles de classe afin qu'ils soient accessibles. Aujourd'hui, 112 des 192 salles multimédias sont accessibles.
- Le Centre du cyber-@pprentissage travaille à fournir des logiciels de conception des cours en ligne qui soient accessibles. Pour ce faire, le Centre a développé les initiatives suivantes :
 - les concepteurs pédagogiques reçoivent une formation sur les *Règles pour l'accessibilité des contenus Web WCAG 2.0* afin que les ressources didactiques développées pour le Web tiennent compte des exigences d'accessibilité;
 - les concepteurs pédagogiques guident les professeurs dans l'élaboration de leur cours en ligne et s'assurent de les informer des critères d'accessibilité;
 - les *Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0* sont appliquées dans la conception de cours en ligne et d'autres ressources Web HTML;
 - une personne clé au sein de chaque équipe a été désignée et se doit d'être à l'affût des exigences d'accessibilité Web et des nouvelles technologies afin de s'assurer que les outils didactiques développés sont accessibles;
 - le Centre du cyber-@pprentissage demande à des étudiants ayant un handicap de tester les outils didactiques une fois produits afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins spécifiques.
 - Le Centre d'enseignement et d'apprentissage médiatisé a récemment fait l'achat du système de gestion d'apprentissage *Blackboard Learn™, Release 9.1* qui a reçu le prix du *Nonvisual Accessibility Gold Certification* de la *National Federation of the Blind (NFB)* aux États-Unis. *Blackboard Learn™, Release 9.1* deviendra la plateforme utilisée pour le Campus virtuel de l'Université, soit le point d'entrée qui permet à la communauté universitaire d'accéder aux sites Web des cours ainsi qu'à des ressources pour l'enseignement et l'apprentissage en ligne. L'Université procèdera prochainement à la migration des cours en ligne vers cette plateforme.
 - Le Centre de pédagogie universitaire a développé un atelier pédagogique en lien avec l'accessibilité en salle de classe. Cet atelier répond aux exigences du paragraphe 16 du Règlement de l'Ontario 191/11 et est décrit ci-dessous dans la section qui traite de la formation offerte aux éducateurs et formateurs.
- **Guide à l'intention du personnel enseignant – Réduire l'impact des obstacles à l'apprentissage**

Le Service d'appui au succès scolaire a développé un guide pour informer les professeurs des stratégies et mesures adaptées permettant de créer un milieu universitaire inclusif. Il présente également la politique de l'Université d'Ottawa sur l'accessibilité en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO de 2005) ainsi que des droits et responsabilités de chacun en vertu du *Code des droits de la personne de l'Ontario*. En septembre 2012, tous les professeurs ont reçu un exemplaire de ce guide qui compte parmi les meilleures

pratiques rapportées sur le site Web du [Conseil des universités de l'Ontario](#) comme étant une bonne ressource pour assurer la conformité au paragraphe 16 du Règlement de l'Ontario 191/11.

5.3.2 Plan d'action 2013-2016

- **Processus de rétroaction**

En conformité avec le paragraphe 11 du Règlement de l'Ontario 191/11, l'Université doit s'assurer que les processus de rétroaction lui permettant de recevoir des observations soient accessibles aux personnes ayant un handicap. Au courant de l'année 2013, l'Université d'Ottawa élaborera une liste de contrôle qui servira de guide pour la création d'un processus de rétroaction accessible. À partir de 2014, les facultés et services désirant obtenir de la rétroaction de la part de leur clientèle seront encouragés à utiliser cet outil dans l'établissement d'un mécanisme de rétroaction.

- **Évaluation des cours**

Le processus d'évaluation des cours ne permet pas aux étudiants ayant un handicap perceptuel de remplir le formulaire d'évaluation des cours sans l'assistance d'une tierce personne. Afin de se conformer au paragraphe 11 du Règlement de l'Ontario 191/11 et de respecter l'autonomie des étudiants, une nouvelle option accessible pour l'évaluation des cours est en cours de développement. Cette option, qui devrait être en place dès l'hiver 2013, permettra aux étudiants ayant un handicap visuel de remplir par eux-mêmes le formulaire d'évaluation des cours en ligne.

- **Formation**

La conformité à plusieurs articles des normes intégrées nécessite que les employés de l'Université d'Ottawa suivent diverses formations. En réponse à ces exigences, le Centre d'apprentissage et de développement organisationnel (CADO) et le Centre de pédagogie universitaire (CPU) de l'Université d'Ottawa ont été chargés de cerner des formations disponibles à l'externe ou de développer nos propres formations. Ils doivent également évaluer les coûts associés à ces formations. Les secteurs suivants ont été ciblés :

- **Formation générale**

En conformité avec le paragraphe 7 du Règlement de l'Ontario 191/11, l'Université d'Ottawa développera une formation portant sur les normes d'accessibilité intégrées et sur les dispositions du *Code des droits de la personne*. Dès l'automne 2013, l'Université rendra disponible cette formation via le CADO.

- **Site et contenus Web accessibles**

En vertu du paragraphe 14 du Règlement de l'Ontario 191/11, tous les nouveaux sites et nouveaux contenus Web doivent être rendus accessibles le 1^{er} janvier 2014 selon le niveau A des *Règles pour l'accessibilité des contenus Web WCAG 2.0*. Il s'agit d'un exercice monumental pour notre institution et pour l'équipe des services Web et de l'informatique et des communications. Pour ce faire, l'Université d'Ottawa offrira une formation sur ces règles en priorité à tous les webmestres, aux agents de communication et aux gestionnaires

responsables de l'élaboration de contenus Web, de développement et de maintien des différentes pages Web de l'Université. Le calendrier de formation a débuté dès janvier 2013 et quelque 100 employés seront ainsi formés au cours de l'hiver et du printemps 2013. Ces personnes pourront ensuite agir comme personnes-ressources et, éventuellement, comme formateurs en cette matière dans leur faculté ou service respectif.

○ **Formation offerte aux professeurs et formateurs**

Conformément au paragraphe 16 du Règlement de l'Ontario 191/11, le Centre de pédagogie universitaire offrira à partir de janvier 2013 une formation destinée aux professeurs et aux formateurs dans le but de les sensibiliser aux enjeux de l'accessibilité dans l'enseignement et l'offre de cours ou de programmes d'études. La formation portera notamment sur les stratégies et les mesures adaptées qui permettent de créer un milieu universitaire inclusif et sur la création de matériel pédagogique accessible.

Le Centre de pédagogie universitaire, en collaboration avec le Centre du cyber-apprentissage, développera et affichera en ligne une boîte à outils portant sur les principes de base d'accessibilité Web ainsi que la création de ressources accessibles.

○ **Création de documents accessibles**

Plusieurs paragraphes du Règlement de l'Ontario 191/11, notamment les paragraphes 11, 12, 13, 14, 15, 17 et 26, exigent l'accès à l'information dans des formats accessibles. Ces paragraphes de la loi prescrivent des échéanciers variés entre 2013 et 2015. Toutefois, depuis janvier 2013, une formation sur la création de documents accessibles en formats MS Word, PowerPoint, Excel et PDF est offerte et continuera d'être offerte aux employés de l'Université d'Ottawa.

● **Procédures d'approvisionnement pour l'achat de ressources de la Bibliothèque**

Conformément au paragraphe 18 du Règlement de l'Ontario 191/11, les procédures d'approvisionnement pour l'achat des ressources de la Bibliothèque sont en cours de révision afin d'intégrer les exigences d'accessibilité. La mise en application des modifications aux procédures est prévue en janvier 2015.

● **Apprentissage en ligne – Campus virtuel**

La conception de certains cours en ligne et de logiciels qu'utilise l'Université d'Ottawa présente des obstacles pour les personnes ayant un handicap. Comme mentionné ci-dessus, en vertu des paragraphes 14 et 15 du Règlement de l'Ontario 191/11, le Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage procédera à la migration des cours et des ressources pour l'enseignement et l'apprentissage en ligne vers la plateforme *Blackboard Learn™, Release 9.1*.

● **Site et contenus Web accessibles des facultés et services**

En vertu du paragraphe 14 du Règlement de l'Ontario 191/11, la Direction générale des communications et le Service de l'informatique et des communications élaboreront un plan de

migration des pages Web des facultés et services vers la nouvelle plateforme institutionnelle du site Web.

- **Surveillance des contenus Web**

Le Service de l'informatique et des communications continuera ses efforts pour assurer le contrôle de la qualité et le respect des règles d'accessibilité pour les sites Web. Des rapports indiquant les lacunes relatives à la qualité et à l'accessibilité des pages Web continueront d'être envoyés périodiquement aux propriétaires de contenus Web et aux webmestres afin qu'ils puissent les corriger.

5.4 Emploi

Les normes pour l'emploi établissent les exigences en matière d'accessibilité pour le recrutement, les renseignements sur les mesures de soutien aux employés et les interventions d'urgence sur le lieu de travail, les plans d'adaptation individualisés, la gestion du rendement ainsi que le perfectionnement professionnel.

Mise en contexte

Les membres du personnel de l'Université d'Ottawa sont classés par catégorie d'emploi selon la nature de leurs tâches et les secteurs ou facultés dont ils relèvent. Nous comptons au-delà de 2900 professeurs et 2600 personnels de soutien. À l'exception des gestionnaires et du personnel occupant des postes confidentiels, une association ou un syndicat représente chaque catégorie d'emploi et, par conséquent, des conventions collectives précisent les conditions d'emploi.

5.4.1 Réalisations récentes

- **Mesures adaptées pour le personnel**

Des accommodements sont disponibles à tout membre du personnel ayant un problème de santé ou une incapacité selon les définitions du *Code des droits de la personne de l'Ontario*. L'Université d'Ottawa s'efforce d'éliminer les obstacles pour ces employés. Les accommodements comprennent des mesures prises pour modifier le travail, les méthodes de travail ou le milieu de travail afin de permettre à la personne de répondre aux exigences professionnelles du poste et d'atteindre les résultats visés par le poste.

- **Équité en matière d'emploi**

En 2007, l'Université d'Ottawa a élaboré et approuvé un nouveau plan d'équité en matière d'emploi qui incluait des recommandations visant l'accessibilité à l'emploi pour les personnes ayant un handicap.

Le programme d'équité en matière d'emploi chapeaute diverses activités à l'Université. Les plus importantes sont l'orientation personnelle et professionnelle, les avis et conseils concernant la législation sur les droits de la personne, l'implantation de programmes spéciaux, la sensibilisation et la formation, l'examen et l'analyse de données ainsi que la production de rapports sur les progrès de l'équité.

Le programme a aussi comme responsabilité d'encourager la mise en place de mesures spéciales pour améliorer l'accessibilité ainsi que l'intégration et l'appui à l'emploi et à l'éducation pour les membres des groupes désignés depuis trop longtemps désavantagés.

5.4.2 Plan d'action 2013

La Loi stipule que les institutions devront se conformer à toutes les exigences des normes pour l'emploi au plus tard le 1^{er} janvier 2014; les projets suivants seront donc réalisés durant l'année 2013 :

- **Révision des règlements et des pratiques des Ressources humaines**

Conformément aux paragraphes 22 à 32 du Règlement de l'Ontario 191/11, les règlements et pratiques de recrutement, d'embauche, de rétention, d'évaluation de rendement et de développement professionnel qui sont propres à chaque catégorie d'employé sont en cours de révision afin qu'ils répondent aux exigences législatives des normes pour l'emploi.

Les Ressources humaines élaboreront un plan d'action afin de mieux informer les candidats et les employés des mesures d'adaptation disponibles au cours du processus de recrutement. Notamment, une consigne à cet égard sera ajoutée à l'affichage des postes. Les Ressources humaines développeront également une trousse à outils à l'intention des gestionnaires illustrant les meilleures pratiques en matière d'accessibilité liées au recrutement, à l'embauche, au soutien, à l'évaluation de la performance ainsi qu'au développement professionnel. Une campagne de sensibilisation de ces meilleures pratiques s'ensuivra à partir de 2014.

- **Équité en matière d'emploi**

La politique de l'Université d'Ottawa sur l'équité en matière d'emploi sera révisée. Les modifications apportées reflèteront les valeurs véhiculées dans le plan stratégique Destination 2020 ainsi que les principes de base de la LAPHO de 2005.

- **Plans d'accommodement individualisés**

Les Ressources humaines procèderont à la révision des *Lignes directrices pour offrir des mesures d'adaptation au personnel de l'Université* afin que celles-ci soient conformes aux paragraphes 27, 28, 29 et 32 du Règlement de l'Ontario 191/11.

5.5 Transport

L'Université d'Ottawa n'est pas un fournisseur de transport public. Par conséquent, à l'exception du paragraphe 76 du Règlement de l'Ontario 191/11, l'Université n'a pas à se conformer aux exigences législatives prescrites par les normes pour le transport. Étant donné que l'Université répond déjà à l'exigence législative qui lui est prescrite, cette section ne contient pas de plan d'action pour 2013-2016.

Le Bureau du stationnement, de la circulation et du transport durable gère un service gratuit de navette pour les étudiants et les employés de l'Université d'Ottawa, de l'Université Saint-Paul et de la *Carleton University*. Ce service vise à encourager le transport durable, à réduire la congestion sur le campus et à faciliter les déplacements entre le campus principal, le pavillon Roger-Guindon, l'Université Saint-Paul et la *Carleton University*. Le service de navette n'est pas accessible. Toutefois, l'Université offre un service de transport accessible par l'entremise des compagnies de taxi de la capitale nationale. Les étudiants et employés nécessitant ce service doivent communiquer avec le gestionnaire en transport durable. Ces informations sont inscrites à la page Web du [Service de navette](#).

5.6 Milieu bâti

Les normes pour la conception des espaces publics (Normes d'accessibilité au milieu bâti) furent les dernières à être adoptées et ajoutées au Règlement de l'Ontario 191/11 en novembre 2012. Ces nouvelles normes prescrivent des exigences d'accessibilité pour l'aménagement ou le réaménagement des espaces publics sur le campus, notamment les aires de restauration extérieures destinées à l'usage public, les voies piétonnières, les trottoirs, les rampes, les escaliers, la signalisation piétonnière, le stationnement ainsi que les comptoirs de services à la clientèle. L'Université d'Ottawa a élaboré un plan d'action pour 2013-2016 afin de refléter ces nouvelles normes et d'améliorer l'accessibilité des immeubles sur le campus.

5.6.1 Plan d'action 2013-2016

- **Plan d'accessibilité du campus, volet architectural**

Un inventaire portant sur l'accessibilité des divers bâtiments du campus est en cours de développement. Une fois terminé, l'inventaire verra son information diffusée en ligne. Les personnes ayant un handicap de la communauté universitaire pourront planifier leur visite en déterminant, entre autres, les parcours, entrées, toilettes et stationnements accessibles.

- **Arrêts pour le service Para-Transpo**

Le plan d'action comprend l'élaboration d'une carte des arrêts pour Para-Transpo et prévoit l'ajout de bancs et de toiture aux arrêts. Un plan d'entretien de ces arrêts et abris sera élaboré afin d'assurer une circulation fluide.

- **Service d'accessibilité**

Le Service des immeubles s'engage à offrir un service de première ligne répondant aux besoins des personnes à mobilité réduite. Il s'agira d'un centre de contrôle pour traiter les questions d'accessibilité telles que le déneigement et l'accès aux bâtiments. L'équipe qui répondra à ces questions recevra une formation spécifique pour les sensibiliser aux besoins de la clientèle cible.

- **Nouvelle page Web sur l'accessibilité**

Le Service des immeubles prévoit créer une page Web sur l'accessibilité du milieu bâti. Les Normes d'accessibilité au milieu bâti y seront affichées ainsi que des renseignements sur les projets liés à l'accessibilité et les avis d'interruption présentant les renseignements sur les projets qui nuisent à l'accessibilité d'un bâtiment.

- **Révision des Normes pour la conception des espaces publics**

Le Service des immeubles passera à la révision des normes pour la conception des espaces publics et établira des initiatives afin de se conformer aux nouvelles exigences selon l'échéancier prescrit.

- **Mise à niveau des installations**

Un inventaire des bâtiments qui présentent des obstacles à l'accessibilité est en cours de développement. Cet inventaire servira de base à l'élaboration d'un calendrier d'activités en vue d'éliminer les obstacles physiques sur le campus.

6. Tableau synthèse du Plan d'accessibilité

Objectifs	Initiatives 2010-2012	Initiatives 2013	Initiatives 2014-2016
<p>Dispositions générales L'Université élabore et met en œuvre des règlements et des méthodes administratives portant sur les principes de base de l'accessibilité : la dignité, l'autonomie, l'intégration et l'équité.</p>	<p>Élaboration du Plan pluriannuel 2013-2016.</p> <p>Élaboration du Règlement sur l'accessibilité.</p> <p>Révision et modification du règlement, de la méthode et des pratiques régissant l'approvisionnement.</p>	<p>Élaboration des méthodes administratives en lien avec le Règlement sur l'accessibilité.</p> <p>Campagne de promotion et de sensibilisation du Règlement sur l'accessibilité et des méthodes administratives.</p> <p>Séances de formation sur l'approvisionnement accessible offertes aux acheteurs de biens et services.</p>	<p>Mécanisme de sensibilisation au Règlement et aux méthodes administratives sur l'accessibilité pour les nouveaux employés.</p> <p>Séances de formation sur l'approvisionnement accessible offertes aux nouveaux employés chargés d'acheter des biens et des services.</p>
<p>Service à la clientèle L'Université d'Ottawa offre des biens et des services à tous les membres de la communauté universitaire en tenant compte de la dignité et de l'autonomie de chacun.</p>	<p>Élaboration et mise en application des <i>Lignes directrices sur l'accessibilité aux biens et services</i>.</p> <p>Création du comité sur l'accessibilité.</p> <p>Élaboration d'un règlement et de lignes directrices sur les mesures adaptées pour les étudiants ayant un handicap.</p> <p>Formation : <i>L'excellence du service c'est aussi l'accessibilité!</i></p> <p>Processus de rétroaction pour l'accessibilité à l'Université d'Ottawa.</p>	<p>Approbation et mise en œuvre du règlement ainsi que des lignes directrices pour l'offre des mesures adaptées aux étudiants ayant un handicap.</p> <p>Création et mise en place du Réseau-Accès.</p> <p>Mise en œuvre de l'outil <i>Ventus</i>, application Web conçue pour la gestion des relations et services offerts aux étudiants ayant un handicap.</p>	<p>Campagne de promotion et sensibilisation au règlement et aux lignes directrices sur les mesures adaptées pour les étudiants ayant un handicap.</p> <p>Mise en application des lignes directrices régissant les stages pour les étudiants en situation de handicap.</p> <p>Diffusion des meilleures pratiques pour l'élaboration</p>

Objectifs	Initiatives 2010-2012	Initiatives 2013	Initiatives 2014-2016
		<p>Évaluation de la possibilité de créer un bureau d'équité et d'accessibilité.</p> <p>Création de lignes directrices régissant les stages pour les étudiants en situation de handicap.</p> <p>Création d'un comité ad hoc sur l'organisation des événements accessibles.</p> <p>Formation : <i>L'excellence du service c'est aussi l'accessibilité!</i></p>	<p>d'évènements accessibles.</p> <p>Formation : <i>L'excellence du service c'est aussi l'accessibilité!</i></p>
<p>Information et communications L'information et les communiqués diffusés sur le site Web de l'Université ou en salle de classe seront disponibles en format accessible alternatif afin de favoriser la dignité, l'autonomie et l'intégration de chacun.</p>	<p>Refonte du site Web de l'Université d'Ottawa et mise en application d'un processus d'évaluation de conformité au WACG 2.0 du site Web de l'Université d'Ottawa.</p> <p>Établissement d'un processus de rétroaction sur l'accessibilité du site Web de l'Université d'Ottawa.</p> <p>Création d'un processus pour l'obtention des publications de l'Université d'Ottawa en format accessible.</p> <p>Disponibilité des mesures d'urgence et de sécurité en format accessible et obtention d'un plan</p>	<p>Élaboration d'un guide pour la création d'un processus accessible de rétroaction sur nos activités.</p> <p>Création d'un processus accessible pour l'évaluation des cours.</p> <p>Formation de tous nos webmestres et agents de communication sur les <i>Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0.</i></p> <p>Offre d'une</p>	<p>Diffusion du guide pour la création d'un processus de rétroaction accessible.</p> <p>Mise en application du processus accessible d'évaluation de cours.</p> <p>Offre d'une formation sur la création de documents MS Word, PowerPoint et PDF en format accessible à tous nos employés.</p> <p>Offre d'une formation sur les</p>

Objectifs	Initiatives 2010-2012	Initiatives 2013	Initiatives 2014-2016
	<p>personnalisé.</p> <p>Initiatives multiples et diversifiées pour l'obtention des ressources accessibles de la Bibliothèque.</p> <p>Initiatives multiples et diversifiées pour améliorer l'accessibilité des salles multimédia et l'accès aux technologies pour les étudiants ayant un handicap auditif.</p> <p>Offre de formation sur les <i>Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0</i> aux concepteurs de cours en ligne.</p> <p>Achat de <i>Blackboard Learn™, Release 9.1.</i>, plateforme accessible pour les cours en ligne.</p> <p>Développement d'une formation sur l'enseignement inclusif.</p> <p>Création et distribution du Guide à l'intention du personnel enseignant – Réduire l'impact des obstacles à l'apprentissage.</p>	<p>formation à nos professeurs portant sur l'enseignement inclusif.</p> <p>Offre d'une formation sur la création de documents MS Word, PowerPoint et PDF en format accessible au personnel de l'Université.</p> <p>Révision des procédures d'approvisionnement pour l'achat des ressources de la Bibliothèque.</p> <p>Migration des cours et des ressources pour l'apprentissage vers la plateforme <i>Blackboard Learn™, Release 9.1.</i></p> <p>Élaboration d'un plan de migration des pages Web des facultés et services vers la nouvelle plateforme institutionnelle.</p> <p>Surveillance des contenus Web en matière de qualité et du respect des règles d'accessibilité.</p>	<p>normes intégrées et le <i>Code des droits de la personne</i> à tous les employés.</p> <p>Application du processus de rétroaction accessible à tous les services et toutes les facultés.</p> <p>Mise en œuvre des procédures d'approvisionnement pour l'achat de ressources de la Bibliothèque.</p> <p>Surveillance des contenus Web en matière de la qualité et du respect des règles d'accessibilité.</p>

Objectifs	Initiatives 2010-2012	Initiatives 2013	Initiatives 2014-2016
<p>Emploi Les processus de recrutement, d'accueil, de rétention, d'évaluation de performance ainsi que de développement professionnel sont effectués en tenant compte de la dignité, de l'autonomie, de l'intégration et de l'équité pour tous les candidats et les employés de l'Université.</p>	<p>Création et mise en application des lignes directrices pour offrir des mesures d'adaptation au personnel de l'Université.</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'équité en matière d'emploi.</p>	<p>Mise au point des règlements, procédures et lignes directrices des Ressources humaines afin de se conformer aux exigences de la LAPHO de 2005.</p> <p>Révision du Plan d'équité en matière d'emploi pour refléter les valeurs de Destination 2020 et de la LAPHO de 2005.</p> <p>Évaluation et révision des lignes directrices pour offrir des mesures d'adaptation au personnel de l'Université.</p>	<p>Mise en application des modifications apportées aux procédures et lignes directrices des Ressources humaines.</p> <p>Campagne de sensibilisation et de formation pour les gestionnaires au sujet des meilleures pratiques pour favoriser un processus de recrutement et d'accueil accessible.</p>
<p>Transport L'Université offre un système accessible de navette entre les campus.</p>	<p>Établissement et offre d'un système accessible pour le service de navette entre les campus.</p>	<p>Offre du système accessible du service de navette entre les campus.</p>	<p>Offre du système accessible du service de navette entre les campus.</p>
<p>Milieu bâti L'Université d'Ottawa continue ses efforts afin de diminuer de manière significative les obstacles physiques des édifices déjà construits et de s'assurer que les nouvelles constructions offrent un accès sans obstacle.</p>	<p>Poursuite de l'inventaire et des corrections des obstacles physiques sur le plan de l'accessibilité.</p>	<p>Création d'un plan architectural d'accessibilité du campus.</p> <p>Amélioration architecturale des arrêts Para-Transpo.</p> <p>Création d'un centre d'accessibilité au Service des immeubles.</p>	<p>Diffusion du plan architectural d'accessibilité du campus.</p> <p>Amélioration architecturale des arrêts Para-Transpo.</p> <p>Mise en œuvre du centre d'accessibilité au Service des immeubles.</p>

Objectifs	Initiatives 2010-2012	Initiatives 2013	Initiatives 2014-2016
		<p>Élaboration d'une page Web sur l'accessibilité des immeubles.</p> <p>Poursuite de l'inventaire et des corrections des obstacles physiques sur le plan de l'accessibilité.</p> <p>Révision des normes pour la conception des espaces publics (Normes d'accessibilité au milieu bâti).</p>	<p>Mise en place de la page Web sur l'accessibilité des immeubles.</p> <p>Poursuite de l'inventaire et des corrections des obstacles physiques sur le plan de l'accessibilité.</p> <p>Révision, modification et mise en application de nos règlements et méthodes régissant le milieu bâti en fonction des Normes pour la conception des espaces publics.</p>

7. Conclusion

L'Université d'Ottawa a fait beaucoup de progrès durant les dernières années afin d'éliminer les obstacles et de rendre son campus accessible pour tous les membres de la communauté universitaire. La réalisation de tous les projets présentés dans le présent document a été rendue possible grâce aux efforts concertés de plusieurs personnes dévouées et engagées dans les différents services et facultés sur le campus et nous tenons à les saluer et à les remercier. Ces réalisations serviront de tremplin à la mise en place des activités prévues pour les trois prochaines années. L'Université continuera de travailler au repérage et à l'élimination des obstacles encore présents afin de créer un milieu d'études, de travail et de vie véritablement inclusif.

Annexe 1

Définitions

1. « **Accessibilité** » : permettre aux personnes de toutes capacités de participer pleinement aux activités de la vie quotidienne. (*Accessibility*)
2. « **Biens et services** » : toute chose que l'Université d'Ottawa produit elle-même ou acquiert par l'entremise de ses fournisseurs ainsi que toutes activités ou interactions qui mènent à un échange d'information, de documents ou de produits au profit de la communauté universitaire ou du public, y compris les programmes et les services scolaires. (*Goods and services*)
3. « **Communauté universitaire** » : ensemble des personnes qui fréquentent l'Université d'Ottawa, que ce soit des étudiants, des professeurs, des employés, des bénévoles, des conférenciers ou autres visiteurs. (*University community*)
4. « **Formats accessibles** » : format en gros caractères, format audio ou électronique enregistré, braille et autres formats que peuvent utiliser les personnes ayant un handicap. (*Accessible format*)
5. « **Handicap** » : selon le *Code des droits de la personne de l'Ontario*, il s'agit d'une condition qui englobe une incapacité physique, un trouble de développement ou une difficulté d'apprentissage. Un handicap peut être visible ou invisible et peut inclure notamment, mais pas exclusivement :
 - a. tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie et, notamment, le diabète sucré, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à tout autre animal, à un fauteuil roulant ou à tout autre appareil ou dispositif correctif;
 - b. une déficience intellectuelle ou un trouble du développement;
 - c. une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;
 - d. un trouble mental;
 - e. une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. (*Disability*)
6. « **Information et communications** » : les données, faits, renseignements et connaissances qui sont transmis en divers formats ou supports ainsi que les interactions entre les membres de la communauté universitaire ou avec le public pour fournir, envoyer ou recevoir des informations. L'information et les communications peuvent être de nature promotionnelle, informative, administrative ou pédagogique; elles existent sous divers formats, y compris en format texte, audio,

numérique ou image et sous divers supports, y compris imprimé, Internet, audiovisuel, multimédia ou physique. (*Information and communications*)

7. «**Obstacle** » : toute chose qui empêche une personne ayant un handicap de participer pleinement à toutes les facettes de la société en raison de son handicap; par exemple, un obstacle physique ou architectural, un obstacle sur le plan de l'information ou des communications, un obstacle comportemental, un obstacle technologique, une politique ou une pratique. (*Barrier*)

Annexe 2

Les artisans du Plan d'accessibilité

Voici la liste des personnes (en ordre alphabétique) qui ont participé à l'élaboration du Plan d'accessibilité pluriannuel 2013-2016 :

Cabinet du vice-recteur aux études : Christian Detellier, Marie-Claude Lanouette, Rachel Ouellette, Yolaine Ruel

Cabinet de la vice-rectrice à la gouvernance : Diane Davidson, Kathryn Prud'Homme

Direction générale des communications : Nichole McGill

Réseau des bibliothèques : Jasmine Bouchard, Hélène Carrier, Halina de Maurivez, Leslie Weir

Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage : Jean-Pascal Beaudoin, Alain Erdmer, Mark Gareau, France Gravelle, Yves Herry, Nada Nagy, JoAnne St-Gelais

Service d'appui au succès scolaire : Amy Grumberg, Lucie Morgado, Murray Sang

Service de la protection : Marc Denis, Dana Fleming, Claude Giroux

Service des approvisionnements : Alexis Brennan, Stéphanie Desnoyers, Patrick Foré

Service des immeubles : Claudio Brun del Re, Maguy Eustache

Service des ressources humaines : Carole Bourque, Manon Dugual, Véronique Duvieusart, Jonathan Gagné, Lise Griffith, Nancy Lalonde Zaidi

Vie communautaire : Marc Duval

Processus de consultation :

L'Université d'Ottawa a mené une consultation auprès de la communauté universitaire en affichant l'ébauche de Plan sur son site Web et en invitant les personnes intéressées à le commenter. Elle a également sollicité les commentaires de groupes particuliers sur le campus soit :

- Association des étudiant.e.s diplômé.e.s (GSAÉD)
- Association des professeurs à temps partiel de l'Université d'Ottawa (APTUO)
- Association des professeurs de l'Université d'Ottawa (APUO)
- Centre de recours étudiant
- Centre d'équité en matière de droits de la personne
- Comité d'accessibilité

- Étudiants inscrits au Service d'accès
- Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa (FÉUO)